

Economie sociale et solidaire

INSEE - SGAR

Saviez-vous que...

> ... **62 %** des emplois salariés de l'ESS sont occupés par des femmes ?



> ... **42 %** des postes cadres de l'ESS sont occupés par des femmes ?



> ... **48 %** femmes travaillant dans l'ESS sont à temps complet contre **73 %** des hommes ?



Cadre général

L'économie sociale et solidaire (ESS) est composée d'associations employeurs, de coopératives, de mutuelles et de fondations. Au-delà de cette approche par statut juridique, l'ESS s'affiche comme une activité économique productrice, principalement de services, respectueuse des femmes et des hommes qui y travaillent et qui bénéficient de ses activités, préoccupée de l'intérêt général et de la vie de son territoire. Les organisations de l'ESS prônent généralement des valeurs d'humanisme, de démocratie et de responsabilité citoyenne.

En 2002, les 5 127 établissements employeurs de l'ESS champardennaise représentaient 14 % de l'ensemble des établissements employeurs de la région. Ils employaient 44 805 salariés, soit 9,3 % des effectifs salariés de l'ensemble de l'économie régionale.

Tant en terme d'établissements que d'effectifs, l'ESS champardennaise représente 2 % de l'ESS nationale. Les coopératives du secteur agricole sont particulièrement bien représentées dans la région (7 % des coopératives agricoles de France).

Les salariés de l'ESS sont représentés principalement par les employés et professions intermédiaires (respectivement 38 % et 29 %), puis par les ouvriers (18 %). Ils sont dans l'ensemble plus âgés que ceux de l'économie marchande (38,4 ans en moyenne contre 36,9 ans). Ils sont plus nombreux à travailler à temps partiel et sont moins bien rémunérés : en 2002, un salarié de l'ESS travaillait en moyenne 31 heures par semaine pour 9,4 euros net de l'heure contre 35 heures par semaine pour 10,2 euros net de l'heure pour un salarié de l'économie marchande.

En région, une représentation féminine plus élevée que dans l'ensemble de l'économie

Avec 62 % de femmes contre seulement 36 % dans l'ensemble de l'économie marchande (hors fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale et agriculture), l'emploi salarié champardennais de l'ESS est fortement féminisé. C'est dans les mutuelles que la part des femmes parmi les salariés est la plus élevée (80 %). Exception faite des associations sportives et d'aide par le travail, les femmes sont également majoritaires dans chacune des sous-familles associatives, ainsi que dans les fondations. Seules les coopératives se distinguent de la tendance générale avec 1 femme salariée pour 3 hommes.

Taux de féminisation en % des salariés de l'ESS

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région Champagne-Ardenne
Coopératives	27	16,3	27,4	24,2	25,2
Mutuelles	86,6	75,8	78,1	74,8	80,4
Associations	64,5	67,7	65,7	64,3	65,8
Fondations	73,9	/	67	74,7	71,3
Total	62,2	63,5	60,9	61,6	61,8

Source : INSEE-DADS (Données Annuelles de Données Sociales) 2002

Economie sociale et solidaire

□ Femmes

■ Hommes

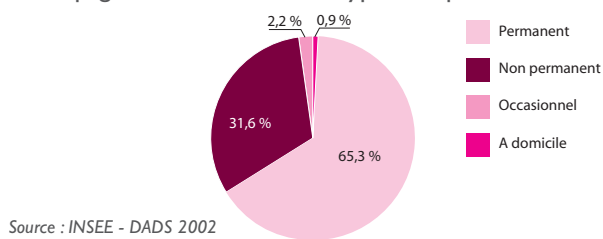
La prise de responsabilité

Les femmes occupent en moyenne 42 % des postes de cadres salariés de l'ESS champardennaise, contre seulement 28 % des emplois cadre de l'ensemble de l'économie marchande régionale (hors fonction publique d'Etat) qui est encore loin de la parité.

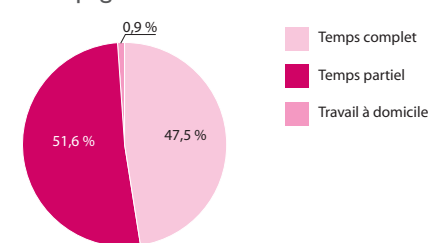
Pour quel type d'emploi ?

Les femmes et les hommes salariés de l'ESS occupent à part quasi-équivalente un emploi permanent, tandis qu'elles sont à peine 1 sur 2 à travailler à temps complet contre presque 3 hommes sur 4.

Répartition des salariés de l'Economie Sociale et Solidaire en Champagne-Ardenne selon le type d'emploi - FEMMES



Répartition des salariés de l'Economie Sociale et Solidaire en Champagne-Ardenne selon la condition d'emploi - FEMMES



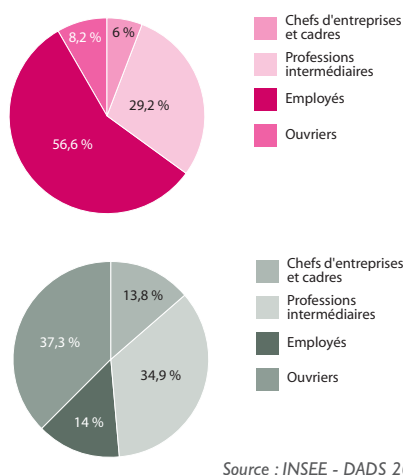
Répartition des salariés de l'ESS en Champagne-Ardenne selon la tranche d'âge en %

Tranche d'âge	Femmes	Hommes
moins de 25 ans	13,6	12,2
de 25 à moins de 35 ans	28,5	26,4
de 35 à moins de 45 ans	26,3	27,7
de 45 à moins de 55 ans	23,7	25,7
55 ans et plus	7,9	8,0
Total	100,0	100,0

Source : INSEE - DADS 2002

La structure par âge est quasiment identique entre les 2 sexes. Les professions exercées sont en revanche plus différenciées : peu de femmes parmi les ouvriers, mais plus d'1 femme sur 2 est une employée contre seulement 1 homme sur 7. La part de cadres parmi les femmes de l'ESS est 2 fois moins importante que la part de cadres parmi les hommes.

Répartition des salariés de l'Economie Sociale et Solidaire en Champagne-Ardenne selon la catégorie socio-professionnelle - FEMMES / HOMMES



Les particularités départementales

Le département des Ardennes se singularise par un taux de féminisation des emplois cadres de 5 points inférieur à la moyenne régionale. De plus, les salariées ardennaises de l'ESS ont un taux de travail à temps partiel de 7 points supérieur à celui de la région.

Dans le département de l'Aube, le taux de féminisation de l'ESS est plus élevé que celui de la région en raison d'une forte proportion de femmes dans les associations. Cette spécificité se retrouve chez les cadres, bien que les hommes y restent majoritaires. Contrairement aux autres départements, les salariées occupent moins souvent un emploi permanent que les hommes.

Dans le département de la Marne, les salariées de l'ESS sont proportionnellement moins nombreuses qu'en Champagne-Ardenne, tant pour les cadres que pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles. La Marne reste aussi le seul département où plus de la moitié des femmes occupent un poste à temps complet, ce qui reste toutefois inférieur à la situation masculine.

La Haute-Marne se caractérise par un taux de féminisation des cadres de 6 points supérieur à la moyenne régionale. En revanche, pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, le département se situe au même niveau que la région. Les salariées occupent plus souvent un emploi permanent et un poste à temps partiel qu'au niveau régional.